

## **Information aux élèves et aux familles Le fonctionnement de l'infirmier**

**L'infirmier est ouverte le lundi ( semaines paires) , mardi, mercredi et jeudi.**

Elle peut parfois être fermée en fonction des interventions en santé dans les classes, des réunions au sein du Collège et à l'extérieur, ou des formations.

Tous les vendredis et le lundi des semaines impaires, l'infirmière travaille sur les écoles du secteur de Cadaujac, Saint Médard d'Eyrans, Ayguemorte, Isle St Georges, Beautiran et Castres.

En l'absence de l'infirmière, la Vie Scolaire prend toutes les dispositions nécessaires et compatibles avec l'état de santé de l'élève.

Les jours d'ouverture, les élèves peuvent se rendre à l'infirmier pendant les intercour, les récréations et les heures de permanence. **Pendant un cours, l'élève ne doit pas quitter sa classe sauf nécessité absolue.** Le rôle éducatif de l'infirmière consiste à apprendre aux élèves à se responsabiliser vis-à-vis de leur santé, à différer leur demande et à respecter le travail de chacun.

Tenue au secret professionnel, l'infirmière est qualifiée pour les soins courants, une écoute personnalisée, des informations et des conseils de santé adaptés, un suivi de la santé des élèves. Si un enfant malade n'est pas en état de suivre les cours, il sera demandé à la famille de venir le chercher.

**Précisons que l'infirmier n'est pas un cabinet médical et que l'infirmière n'est pas habilitée à faire des diagnostics. Un enfant malade le matin ne doit pas être envoyé en classe et les traumatismes survenus à l'extérieur du Collège doivent être vus par le médecin traitant.**

Pour les élèves ayant un problème de santé chronique, nécessitant parfois la prise d'un traitement médical sur le temps scolaire ( maux de ventre, maux de tête, asthme, allergies...), la famille doit confier les médicaments au Collège avec une copie de la prescription.

Elle peut aussi demander l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé ( PAI), et d'un protocole d'urgence, sous l'autorité du médecin scolaire.

Pour un problème de santé aigu, nécessitant la prise ponctuelle d'un traitement sur le temps scolaire et pour une courte durée, la famille doit également fournir l'ordonnance et les médicaments. L'élève les déposera à l'infirmier ou à la Vie Scolaire dans une enveloppe à son nom et viendra prendre le traitement suivant les prescriptions.

L'infirmière est une professionnelle de Santé. Elle a en charge des missions de prévention et d'éducation pour la santé. Les bilans de santé infirmiers débutés dès le premier degré , se poursuivent au Collège, en particulier avec les élèves de 6°.

Vous pouvez , si besoin, joindre l'infirmière par téléphone et il est possible de prendre un rendez-vous tout-au-long de l'année scolaire.

Merci de votre compréhension.

P.Aguirre Leroy  
Principale

Marie-France Da Silva  
Infirmière scolaire

